



CONSEIL

Analyser de façon globale les risques de l'entreprise en ergonomie

Analyse des risques

Lieux de travail

Travail sur écran

Troubles musculosquelettiques

Ergonomie

CODE PRODUIT

D0101

Thématique

Analyse de risques conformément à ce que prévoient les articles I.2-5 et I.2-8 du Code du Bien-Être - Livre Ier - Principes généraux.

Objectifs

L'objectif est de réaliser une analyse de risque globale concernant tous les aspects en ergonomie selon la philosophie ARIS développée au sein du CESI.

Cette analyse permettra de cibler les points critiques à améliorer et les points positifs déjà mis en place. Pour les points critiques, des pistes et mesures d'amélioration des conditions de travail seront proposées afin de diminuer le niveau d'exposition aux risques ergonomiques.

Cet ARIS cible les risques en ergonomie selon 5 domaines :

- Environnement physique de travail
- Equipement au poste de travail
- Aménagement de l'espace de travail
- Risques biomécaniques/musculosquelettiques

- Organisation du travail

Programme

- Observation du poste de travail, pendant plusieurs périodes représentatives afin de compléter l'analyse ergonomique globale.
- Discussion avec les opérateurs afin de compléter correctement certaines rubriques ergonomiques.
- Rédaction d'un rapport de synthèse avec une priorisation des propositions d'aménagements ou améliorations ergonomiques à apporter.

Méthode

Il s'agit d'un canevas qui est complété lors d'une visite avec le conseiller en prévention et lors de l'observation du poste de travail en présence des opérateurs.

Globalement un indice sera donné quant au risque présent. Ce risque sera ensuite modéré en fonction des mesures déjà mises en place et un indice de priorisation des actions à menées sera présenté.

L'analyse débutera par une observation du poste de travail pendant plusieurs périodes représentatives de travail. S'en suivra une discussion avec les opérateurs afin de compléter correctement certaines rubriques ergonomiques.

Enfin, un rapport de synthèse avec une priorisation des propositions d'aménagements ou améliorations ergonomiques à apporter sera transmis à l'entreprise.

Public

Toutes les entreprises possédant au moins 1 travailleur.